

Département

COMMUNE D'AIGUILLON

Lot et Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU VENDREDI 27 MARS 2026

Nombre de
membres du
conseil : 27
En exercice : 27
Qui ont pris part
à la réunion : 26

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept mars à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal de la commune d'Aiguillon s'est réuni en séance, au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil, sous la présidence de monsieur Christian GIRARDI, Maire.

Etaient présents : 26

MM Christian GIRARDI, Christophe MELÔN, Lise ROSSET, Henri NEBLE, Michèle BEUTON, Joël JACOB, Jeanne BOUCHERES, Daniel GRISEY, Jacques NADALUTTI, Bernadette CAPEDEVILLE, Marie BAY, Martine CHASSAGNE, Joël BIN, Luz-Victoria MELÔN, Thierry BORDIN, Ahmed ABBASSI, Nicolas PIAZZON, Andreia FRANCO, Eric LE MOINE, Alain LAFON, Nicole MOSCHION, Catherine LARRIEU, Monique ZANUTTO, Michel PEDURAND, Martine TOULEMONDE, Frédéric SACRÉ

Date de
convocation :
23 mars 2026

Étaient absents : 1

Madame Cidalia BARRADAS VALERIO

Objet de la
délibération
VIE DU CONSEIL
MUNICIPAL

Pouvoirs de vote :

Madame Cidalia BARRADAS VALERIO à Mame Michèle BEUTON

Election des
délégués au
Territoire
d'Energie de
Lot-et-Garonne
(TE47)

Secrétaire de séance : Madame Jeanne BOUCHERES

Assistaient à la séance :

Madame Martine BEVILACQUA, Directrice Générale des Services
Madame Isabelle CALAFAT, Assistante de direction

⌘⌘⌘⌘⌘⌘⌘

Monsieur le Maire rappelle aux Membres de l'Assemblée que la commune est adhérente au Syndicat Départemental Territoire d'Energie Lot-et-Garonne (ex Sdee 47), qui est l'autorité organisatrice du service public de distribution de l'énergie électrique sur l'ensemble du territoire du département.

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts modifiés de Territoire d'Energie Lot-et-Garonne

approuvés par Arrêté Préfectoral le 20 février 2020,

Il convient de désigner, pour représenter la commune à Territoire d'Energie Lot-et-Garonne au sein de la Commission Territoriale d'énergie Cœur de Lot-et-Garonne, pour former un collège, deux délégués titulaires et deux délégués suppléants au scrutin secret à la majorité absolue. Il a été décidé à l'unanimité de procéder à la désignation à main levée.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer.

**Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré**

*Pour 19 : MM Christian GIRARDI, Christophe MELÔN, Lise ROSSET, Henri NEBLE, Michèle BEUTON (et par procuration Cidalia BARRADAS VALERIO), Joël JACOB, Jeanne BOUCHERES, Daniel GRISEY, Jacques NADALUTTI, Bernadette CAPEDEVILLE, Marie BAY, Martine CHASSAGNE, Joël BIN, Luz-Victoria MELÔN, Thierry BORDIN, Ahmed ABBASSI, Nicolas PIAZZON, Andreia FRANCO,
Contre 8 : Catherine LARRIEU, Eric LE MOINE, Alain LAFON, Nicole MOSCHION, Monique ZANUTTO, Michel PEDURAND, Martine TOULEMONDE, Frédéric SACRÉ*

- DÉSIGNE, pour représenter la commune à Territoire d'Energie Lot-et-Garonne, au sein de la Commission Territoriale d'énergie Cœur de Lot-et-Garonne :

Titulaire	Suppléant
Christian GIRARDI	Henri NEBLE
Lise ROSSET	Christophe MELÔN

- S'ENGAGE à transmettre cette délibération au Président de Territoire d'Energie Lot-et-Garonne.

Le Maire,



La secrétaire de séance,



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr